

de des autres questions que les gouvernements membres du conseil pourront de temps à autre lui confier d'un commun accord".

L'auteur ajoute:

Il est spécifiquement stipulé que la création de ce conseil ne porte aucun préjudice à l'entente de la conférence de Crimée voulant que se consultent périodiquement les secrétaires des Affaires étrangères pour les Etats-Unis, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et le Royaume-Uni.

Il existe apparemment deux conseils; l'un se compose de trois membres seulement, et l'autre, celui qui nous occupe ce soir, compte cinq membres. Il est à noter que le travail de ce grand conseil n'a rien à voir à celui des Nations Unies. On n'a pas saisi ces dernières des conditions de paix et pour une bonne raison, je crois. C'eût été risquer de faire sombrer l'organisation avant même qu'elle ne fût convenablement lancée. En tout cas, cet organisme était chargé de déterminer les conditions de paix.

Le conseil des ministres des affaires étrangères s'est réuni peu après, en septembre 1945, à Londres, et des difficultés ont surgi dès le début. Je renvoie les honorables députés au hansard du 27 septembre 1945, alors que l'honorable représentant de Peel a posé une question au sujet de l'attitude du Canada concernant les plaintes formulées par l'Australie. Ce pays avait demandé que les cadres de la conférence des ministres des Affaires étrangères des cinq puissances fussent élargis de façon à représenter tous les pays dont les armées ont contribué à la victoire sur la tyrannie, ou bien qu'on déclarât catégoriquement que les fonctions de la conférence étaient purement consultatives et que celle-ci ne constituait qu'un prélude à une conférence de paix générale. En répondant à cette question notre premier ministre (M. Mackenzie King) a dit ce qui suit, comme en fait foi le hansard du 27 septembre 1945:

Le gouvernement canadien, tout en appréciant l'invitation qui lui a été faite de nommer un représentant à la réunion du conseil des ministres aux Affaires étrangères le 17 septembre, ne désire pas pour le moment profiter de l'occasion qui lui est offerte d'exprimer son avis sur la question de la frontière italo-yougoslave et sur le sort de la ville et du port de Trieste.

Mais il a ajouté que le Canada s'intéressait aux effets que pourrait avoir un traité de paix sur les rapports généraux d'une Italie démocratique avec l'ensemble des autres nations. Il a, de plus, exprimé l'espoir qu'on donne au Canada et aux autres Nations Unies qui ont joué un rôle actif dans la guerre contre l'Italie, une occasion convenable d'étudier et de discuter les clauses du

traité de paix avec l'Italie au stage approprié des négociations.

Je me permets de le signaler au ministre de la Défense nationale (M. Claxton). Le premier ministre a ajouté qu'il avait donné instructions d'exprimer au secrétaire d'Etat pour les Dominions la gratitude du gouvernement canadien pour l'attitude utile et sympathique prise par le gouvernement du Royaume-Uni à l'égard des intérêts canadiens lors des entretiens des ministres des Affaires étrangères. Cet après-midi, le ministre de la Défense nationale ne s'est pas montré juste, à mon avis, envers la Grande-Bretagne lorsqu'il a insinué qu'elle ne nous aide pas dans nos difficultés actuelles.

L'hon. M. CLAXTON: Je n'ai rien insinué de tel.

M. GREEN: Le ministre n'a peut-être pas voulu l'insinuer, mais telle est l'impression que nous avons eue de ce côté-ci de la Chambre.

L'hon. M. CLAXTON: Pas la moindre insinuation.

M. GREEN: Je suis content que le ministre de la Défense nationale m'assure que telle n'était pas son intention.

Le Canada n'a soumis au conseil aucune observation au sujet du traité avec l'Italie, et le conseil s'est occupé de la préparation des traités avec l'Italie et les pays satellites jusqu'au 29 juillet 1946, au moment de la conférence de Paris. Il importe que nous sachions quelles nations, au juste, assistaient à la conférence de Paris. J'en ai la liste ici. Il y avait cinq grandes puissances: l'Union des républiques socialistes soviétiques, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, la Chine et la France, puis dix-sept autres: l'Australie, la Belgique, la Byélorussie, le Brésil, le Canada, la Tchécoslovaquie, l'Ethiopie, la Grèce, l'Inde, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Pologne, l'Union sud-africaine, la Yougoslavie et la République socialiste de l'Ukraine soviétique.

L'hon. M. CLAXTON: Seize autres.

M. GREEN: Oui, vingt et un en tout. Les grandes puissances avaient décidé, apparemment, qu'on ne reviendrait sur aucune des questions sur lesquelles elles s'étaient entendues, que seules les autres pourraient être mises à l'étude.

Une fois les travaux de la conférence terminés, le conseil se réunit à New-York et accepta les dispositions définitives de ces traités avec les Etats satellites ennemis. Puis les autres pays, y compris le Canada, signèrent le traité. De toute évidence, le Canada n'était pas satisfait de cette façon de procéder et s'inquiétait du futur traité avec l'Allemagne.